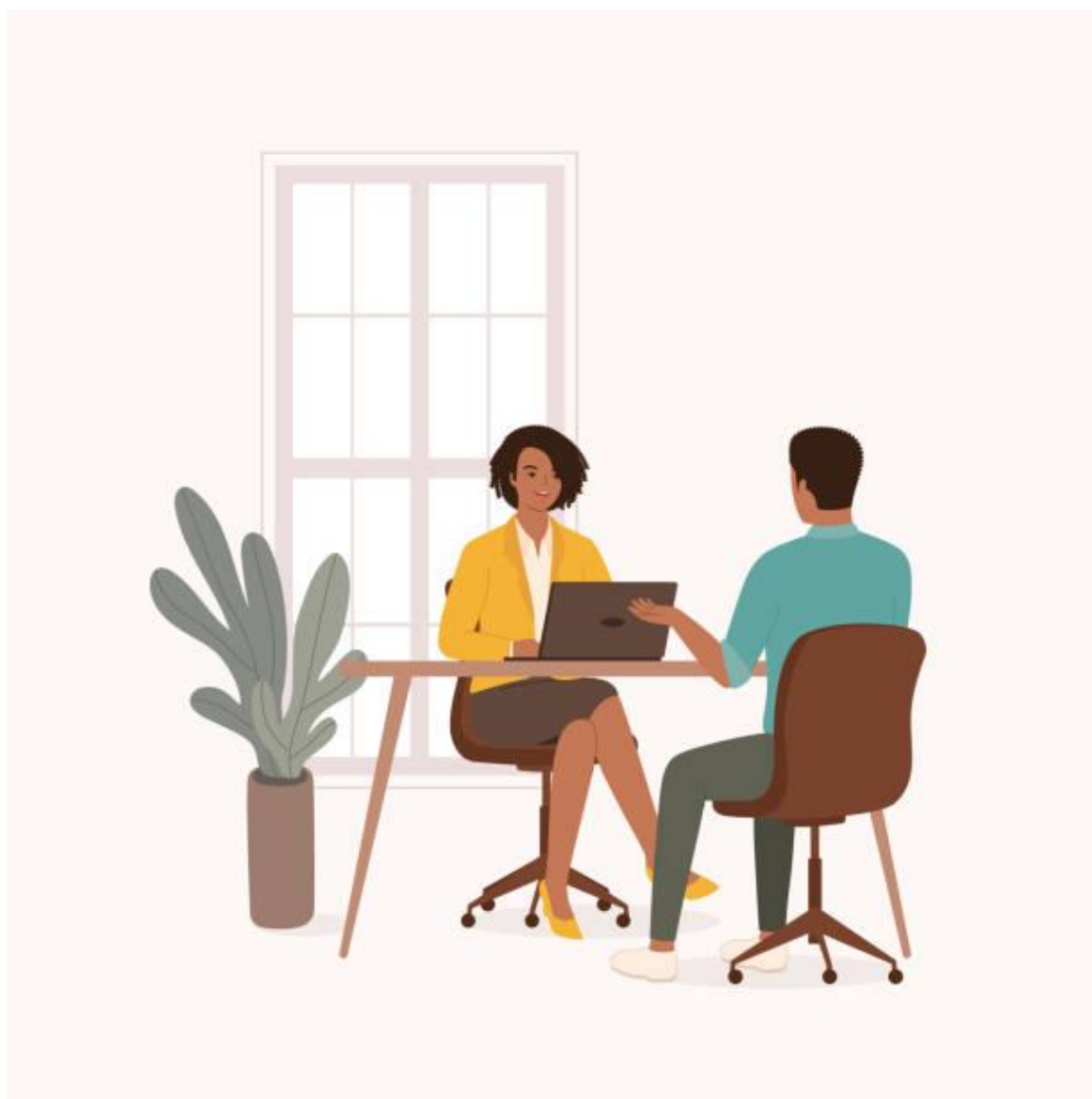


Votre Bilan de Compétences avec BGE Provence Alpes Méditerranée



Qu'est-ce qu'un Bilan de Compétences ?

(Article L6313--4 du Code du Travail)

Le bilan de compétences est un temps de réflexion et d'analyse guidé permettant de faire le point, « un arrêt sur image » de son parcours professionnel, de vie et de ses activités.

Il permet :

- d'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;
- de définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- d'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

L'objectif étant de définir, pour le futur, un projet d'évolution professionnelle qui soit cohérent, accessible et projeté sur un plan d'actions.

Conditions de déroulement

(Articles R6313-4 à R6313-8 du Code du Travail)

Le bilan dure au total 24 heures. Il est composé de rendez-vous individuels avec un consultant (12 heures) et de phases de réflexion et de travail personnel guidé à l'aide de supports proposés (12 heures).

Entretien préalable

Cet entretien, gratuit et sans engagement, réalisé en amont du bilan, permet :

- au consultant de présenter BGE Provence Alpes Méditerranée, sa démarche pédagogique et les modalités de financement
- de présenter le cadre légal et réglementaire du bilan de compétences
- au bénéficiaire de présenter sa situation et ses attentes
- de définir les objectifs du bilan
- d'accompagner à la constitution du dossier de demande de prise en charge financière le cas échéant
- de co-signer le contrat après un éventuel temps de réflexion.

Modalités :

Entretien téléphonique, en visio ou physique d'1 heure maximum non décomptée dans le nombre d'heures du bilan de compétences.

Le bilan de compétences, en application des dispositions des articles R6313-4 à R6313-8 du code du travail relatifs à l'exécution d'un bilan de compétences, comprend trois phases :



Phase 1 : la phase préliminaire

La phase préliminaire a pour objet :

- d'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire
- de déterminer le format le plus adapté à sa situation et à son besoin
- de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan
- de valider les objectifs du bilan.

Le consultant présente :

- Le dispositif bilan de compétences
- Le calendrier du bilan
- Les outils associés.

Une analyse complète de la demande est réalisée :

- Prise de connaissance de la situation personnelle et professionnelle
- Identification des attentes et besoins du bénéficiaire

Modalités :

- Entretien individuel avec le consultant

Phase 2 : la phase d'investigation

La phase d'investigation permet au bénéficiaire :

- de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence
- d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

Analyse interne

Au cours de la première partie de cette phase, sont analysées avec le consultant les priorités, les traits de personnalité et les attentes professionnelles

Le bénéficiaire retracera son parcours professionnel afin de faire ressortir :

- ses centres d'intérêts professionnels
- ses sources de motivation
- ses compétences et aptitudes

Cette phase comprendra la restitution des tests et des échanges avec le consultant sur les résultats obtenus.

Cette phase sera terminée avec une synthèse du bilan personnel et professionnel.

Modalités :

- Entretiens individuels avec le consultant
- Passation de tests
- Réflexion et travaux personnels guidées en inter séances

Analyse externe

L'objectif de cette phase est d'élaborer un projet professionnel en étudiant la faisabilité des pistes envisagées.

Le consultant aide le bénéficiaire à dégager des pistes à explorer et à poser des hypothèses de perspectives d'évolution.

Le bénéficiaire acquiert, lors de cette phase, une méthodologie de collecte d'informations qu'il pourra utiliser pour réaliser des enquêtes métiers relatives à son projet professionnel (compétences nécessaires, contraintes et exigences liées au métier, conditions d'accès...).

Il analysera, avec le consultant, les informations collectées et élaboreront ensemble un plan d'actions et éventuellement un plan de formation.

Modalités :

- Entretiens individuels avec le consultant
- Enquêtes métiers
- Recherches sur les métiers et formations envisagées
- Réflexion et travaux personnels guidées en inter séances
- Production d'un plan d'actions

Phase 3 : la phase de conclusion

La phase de conclusion permet au bénéficiaire de :

- s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.

Cette phase se termine par la présentation des résultats détaillés et la production d'un document de synthèse par le consultant remis au bénéficiaire.

Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec l'accord du bénéficiaire.

Pour respecter notre principe de confidentialité, le consultant proposera la destruction de tous les documents relatifs au bilan.

Un rendez-vous de suivi sera fixé à 6 mois.

Modalités :

- Entretien individuel
- Remise du document de synthèse
- Remise du certificat de réalisation

Engagements déontologiques et professionnels

Le prestataire est tenu d'informer le bénéficiaire des moyens matériels et humains dont il dispose pour la réalisation du Bilan de Compétences et s'engage à lui proposer une prestation conforme aux dispositions R6313-4 à R6313-8 du code du travail.

Il assure en tous les cas les moyens humains et matériels pour la bonne réalisation de la prestation (matériel opérationnel, ressources documentaires, endroit calme, ponctualité, ...) et s'engage sur la déontologie inhérente à la prestation (respect du consentement, confidentialité, neutralité).

Le prestataire s'engage à :

- créer un environnement favorable pour répondre au besoin du bénéficiaire dans la prise en compte de sa demande.
- respecter la confidentialité et à ne divulguer aucune information, sauf accord écrit du le bénéficiaire.
- agir dans le cadre strictement légal et ne pas encourager une conduite ou habitude malhonnête, déloyale, non professionnelle ou discriminatoire.
- répondre aux besoins du bénéficiaire et financeur en se conformant au programme prévu.

Le bénéficiaire s'engage, dans une obligation de moyens pour la bonne réalisation de la prestation, à :

- respecter les rendez-vous
- réaliser le travail personnel guidé demandé
- signer une feuille d'émargement pour chaque séance réalisée
- remplir et remettre une évaluation de la formation à l'issue de celle-ci
- honorer le rendez-vous de suivi à 6 mois.

Modalités d'accueil des personnes en situation de handicap

Le Bilan de Compétences est accessible aux personnes en situation de handicap.

En cas de besoin, le référent handicap prend contact avec le bénéficiaire en situation de handicap pour un premier échange.

En fonction des difficultés énoncées par le bénéficiaire, le référent handicap trouve et met en place des solutions adaptées. Si le référent handicap ne trouve pas de solution en interne, il se rapproche de la plateforme Ressources Humaines Handicap de l'AGEFIPH pour trouver de nouvelles issues.

Référent handicap : Caroline Steenbrugge caroline.steenbrugge@acces-conseil.org / 04 91 90 88 66

Les Bilans de Compétences chez BGE PAM

bilan de compétences

- 24 heures dont 12h de travail personnel guidé*
- 6 à 8 rdvs individuels
- entre 3 et 6 mois
- 1800€

bilan de compétences + profil type MBTI**

- 24 heures dont 10h de travail personnel guidé*
- 6 à 8 rdvs individuels
- 1 entretien MBTI
- entre 3 et 6 mois
- 2280€

bilan de compétences pour entreprendre

- 24 heures dont 12h de travail personnel guidé*
- 6 à 8 rdvs individuels
- entre 3 et 6 mois
- 1800€

Financements : CPF, France Travail, employeur, personnel

Contact et inscriptions :

Caroline Steenbrugge – 04 91 90 88 66 – caroline.steenbrugge@acces-conseil.org

*temps estimé. Peut être supérieur ou inférieur selon le profil du bénéficiaire

** MBTI : Le Myers-Briggs Type Indicator (MBTI®) est un questionnaire d'autoévaluation inspiré de la théorie de Jung, qui permet de mieux comprendre les différents modes de fonctionnement psychologique. Il met en évidence les différences individuelles, souvent à l'origine de malentendus dans les relations.

Les résultats du MBTI servent de base à l'entretien afin d'identifier vos talents, vos motivations et vos points forts naturels. Ils vous aident à mieux vous connaître, à développer votre potentiel et à améliorer la communication et la coopération avec les autres.

Qui sommes-nous ?

BGE Provence Alpes Méditerranée, membre du réseau BGE, Réseau national associatif à but non lucratif, est une association loi 1901 dont le siège social est à Marseille.

BGE PAM s'appuie sur une équipe de 49 salariés qualifiés et expérimentés et un conseil d'administration de 18 bénévoles.

Depuis plus de 40 ans, dans le cadre de leur projet associatif, BGE PAM :

- est au service des créateurs et des repreneurs d'entreprise pour les aider à réussir et développer leurs entreprises.
- intervient dans le cadre de la sécurisation des parcours professionnels et de la mobilité professionnelle auprès de salariés, dirigeants d'entreprise et demandeurs d'emploi.
- anime des formations dans le domaine de la création et de la gestion d'entreprise.
- réalise des bilans de compétences et accompagne les personnes dans leur gestion de carrière et recherche d'emploi,

Nos consultants en bilan de compétences sont experts dans l'accompagnement au changement et l'insertion professionnelle.

Un consultant est certifié Praticien MBTI¹ pour la réalisation du profil type.

Ils nous font confiance

Département des Bouches du Rhône, Région Sud PACA, France Travail, AGEFIPH PACA, Fonds Social Européen, BPI France, Armée de Terre.

¹ MBTI : Le Myers-Briggs Type Indicator (MBTI®) est un questionnaire d'autoévaluation inspiré de la théorie de Jung, qui permet de mieux comprendre les différents modes de fonctionnement psychologique. Il met en évidence les différences individuelles, souvent à l'origine de malentendus dans les relations.

Les résultats du MBTI servent de base à l'entretien afin d'identifier vos talents, vos motivations et vos points forts naturels. Ils vous aident à mieux vous connaître, à développer votre potentiel et à améliorer la communication et la coopération avec les autres.